

MYLIK

Société par actions simplifiée au capital de 29.869.115,40 €
Siège social : Serris (77700) – 7, impasse Dorothee Le Maître
932 928 195 R.C.S. Meaux

(ci-après, la "**Société**")

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

EN DATE DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars

Les soussignés :

1. **JL Invest**, société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé 7 impasse Dorothee Le Maitre, 77700 Serris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 883 497 042 R.C.S. Meaux et représentée par Monsieur Yosseph Levy, dûment habilité et agissant conjointement et solidairement avec la société qu'il représente ;
2. **Monsieur Jacob Levy**, né le 18 décembre 1988 à Aix les Bains, demeurant 1, allée Jean Poncelet – 94000 Créteil ;
3. **JL Capital**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 22 Avenue de Wagram, 75008 PARIS, immatriculée sous le numéro 101 397 891 R.C.S. Paris ;
4. **KDC 3**, société par actions simplifiée au capital de 29.718.947 euros, dont le siège social est situé 38 Cours Albert 1^{er}, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 900 512 195 R.C.S. Paris, représentée par Monsieur Charles Collin, dûment habilité aux fins des présentes

ONT PRIS LES DECISIONS CI-APRES RAPPORTEES DANS L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Prise d'acte de la démission du directeur général de la Société et nomination du nouveau directeur général de la Société en remplacement ;
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Prise d'acte de la démission du directeur général de la Société et nomination du nouveau directeur général en remplacement

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de ses fonctions de directeur général adressée par ILG Invest à la Société ce jour,

Prend acte de la démission de ILG Invest de ses fonctions de directeur général de la Société à compter de ce jour, lui donne *quitus* entier et sans réserve pour l'exercice de son mandat et décide de nommer en lieu et place, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, **Monsieur Charles Collin**.

Monsieur Charles Collin déclare accepter lesdites fonctions et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions de président de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des Associés.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

La collectivité des Associés de la Société donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des Associés.

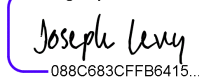
*

* *

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée et chacun des Associés signe le présent procès-verbal.

Fait au moyen du procédé de signature électronique DocuSign®, conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil.

Signé par :

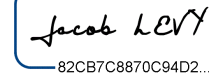

088C683CFFB6415...

JL Capital

Jl Invest

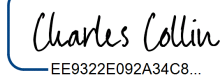
Monsieur Joseph Levy

Signé par :


82CB7C8870C94D2...

Monsieur Jacob levy

DocuSigned by:


EE9322E092A34C8...

KDC 3

Monsieur Charles Collin

Signé par :


088C683CFFB6415...

JL Invest

Monsieur Joseph Levy